

PARENTS ET SERVICE DE GARDE

GUIDE POUR L'INCLUSION DES ENFANTS AYANT UNE DÉFICIENCE VISUELLE



Réalisé en partenariat par :

L'Association québécoise des parents d'enfants handicapés visuels et l'Institut Nazareth et Louis-Braille

Édition produite en partenariat par l'AQPEHV et l'INLB

Édition distribuée par l'AQPEHV

Supervision de l'édition :

Roland Savard - AQPEHV

Coordonnatrices du projet :

Audrey Charland - AQPEHV

Claire Savoie - INLB

Recherche et rédaction :

Audrey Charland – AQPEHV

Brigitte Roy – AQPEHV

Claire Savoie – INLB

Merci à tous les autres collaboratrices et collaborateurs : Louise Grégoire (INLB), Stéphanie Paquet, Patricya Côté, Guylaine Charron, Rachel Leclair et Julie Pelland (AQPEHV), Any Bussière (OPHQ), Lucie René et Johanne Gauthier (MFACF), Mylène Lemire et Chantale Leroux du CPE Le papillon enchanté de Drummondville.

La réalisation de ce projet a été financée conjointement à part égale par :

- L'AQPEHV via la subvention annuelle du *Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE)* de l'Agence de santé publique du Canada, en accord avec la province de Québec.
- L'INLB via le *Programme de soutien à des projets s'adressant à des personnes ayant une déficience visuelle*.

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue officiels de l'Agence de santé publique du Canada.

© AQPEHV 2006

Dépôt légal 2006 : Bibliothèque nationale du Québec

Dépôt légal 2006 : Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 2-9807009-5-9

1^{er} trimestre 2006


Institut Nazareth
& Louis-Braille


AQPEHV

TABLE DES MATIÈRES

Présentation.....	6
--------------------------	----------

Chapitre 1 : Avantages de l'inclusion et facteurs d'influence

1. Les avantages de l'inclusion.....	7
a) Pour l'enfant.....	7
b) Pour les pairs.....	7
c) Pour les parents.....	8
d) Pour les éducatrices et éducateurs.....	8
2. Des inquiétudes.....	8
3. Les difficultés identifiables lors du processus d'inclusion.....	9
4. Les facteurs favorisant l'inclusion.....	10

Chapitre 2 : Le choix d'un service de garde

1. Identifier vos besoins.....	12
2. Connaître les types de services de garde.....	12
a) Centres de la petite enfance (CPE).....	13
b) Services de garde en milieu familial.....	13
c) Garderies privées.....	14
d) Services de garde non régis.....	14
3. Rechercher un service de garde.....	14
a) Où chercher ?.....	14
b) À qui parler ?.....	15
4. Visiter le service de garde.....	16
5. Remplir la demande d'allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé.....	19
a) Le plan d'intégration.....	19
b) Le rapport du professionnel.....	20
c) L'évaluation annuelle.....	21

Chapitre 3 : Le processus d'inclusion

1. Préparer votre enfant à son entrée en service de garde.....22
 - a) Quelques petits conseils que vous pouvez mettre en pratique.....22
 - b) Conseils pour faciliter son adaptation lors de l'entrée au service de garde.....23
2. La première rencontre.....24
 - a) Préparation de la rencontre.....24
 - b) La rencontre.....25
3. La collaboration entre le parent et le service de garde – Rôles et attitudes gagnantes.....26
4. Indices pour évaluer la réussite de l'inclusion.....29
5. Le rôle des centres de réadaptation.....29

Chapitre 4 : Interventions auprès d'un enfant fonctionnellement aveugle ou fonctionnellement voyant en milieu de garde

1. L'enfant fonctionnellement aveugle.....31
 - A. Quelques stratégies d'intervention en milieu de garde.....31
 - a) Le contact avec l'éducatrice ou l'éducateur.....32
 - b) Le contact avec le groupe.....32
 - c) Le contact avec les jeux.....33
 - d) La participation aux activités.....33
 - e) Le contact avec les lieux.....34
 - f) Les déplacements et les sorties extérieures.....35
 - B. Caractéristiques des jeux généralement recommandés aux milieux de garde..35
 - a) Enfants de 0 à 2 ans.....35
 - b) Enfants de 2 à 3 ans.....36
 - c) Enfants de 3 à 5 ans.....36
2. L'enfant fonctionnellement voyant.....36
 - A. Quelques stratégies d'intervention en milieu de garde.....37

a)	Le contact avec l'éducatrice ou l'éducateur.....	37
b)	Le contact avec le groupe.....	38
c)	Le contact avec les jeux.....	38
d)	La participation aux activités.....	39
e)	Le contact avec les lieux.....	41
f)	Les déplacements et les sorties extérieures.....	42
B.	Caractéristiques des jeux généralement recommandés aux milieux de garde...	43
a)	Enfants de 0 à 2 ans.....	43
b)	Enfants de 2 à 3 ans.....	44
c)	Enfants de 3 à 5 ans.....	45
3.	Autres particularités à prendre en considération.....	45
a)	La sensibilisation à la déficience visuelle.....	46
b)	L'importance du toucher et le temps d'exploration.....	47
c)	Les activités adaptées.....	47

Chapitre 5 : Allocation et mesure de soutien

1.	L'allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé.....	49
2.	La mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés ayant d'importants besoins.....	51

Annexes

1.	Quelques ouvrages de référence pour faciliter l'inclusion des enfants de moins de 5 ans.....	52
2.	Magasins spécialisés dans la région de Montréal.....	55
3.	Les centres de réadaptation du Québec.....	56

	Références bibliographiques.....	59
--	----------------------------------	----



Présentation

Ce guide a pour but d'informer les parents sur chaque composante du processus d'inclusion, de regrouper l'information pertinente dans un seul document de référence, et de redonner aux parents le rôle qui leur revient, soit celui d'« experts » de leur enfant. Il répond aux besoins d'information des parents. On y retrouve de précieux conseils, beaucoup d'informations et des ressources disponibles pour que les parents et le service de garde puissent mieux intervenir dans le processus d'inclusion de l'enfant.

Le guide s'adresse d'abord et avant tout aux parents. Comme cet outil vous est destiné, vous devenez porteurs de l'information. Nous vous encourageons à le consulter et partager l'information avec le personnel de votre service de garde. N'oubliez pas, le parent est le pilier central dans l'inclusion de l'enfant. Vous servez de lien entre tous les spécialistes qui gravitent autour de votre enfant. Les renseignements qu'il contient peuvent facilement servir de balises et de références pour réussir une bonne inclusion. On y retrouve d'ailleurs un chapitre concernant les stratégies d'intervention.

Nous tenons à préciser que dans le présent document, nous utiliserons le terme « inclusion » en remplacement du terme « intégration » car cela suppose que le service de garde organise son cadre pour faciliter l'accueil et la participation aux activités de tous les enfants. Le milieu communautaire utilise cette nouvelle terminologie qui se veut plus précise. Toutefois, dans les documents des différents ministères et dans le milieu des services de garde, le terme « intégration » est utilisé couramment. Aussi, tout au long de ce guide, nous emploierons la locution « ministère de la Famille » pour désigner le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine afin d'alléger le texte, mais également parce que l'appellation du ministère change parfois lors de remaniement ministériel.

C'est grâce à la détermination et au dévouement d'un parent actif de l'Association, Brigitte Roy, mère de deux enfants fonctionnellement aveugles, que ce projet a pris naissance. Après deux ans de cogitation, l'AQPEHV a réussi à le réaliser grâce à un partenariat avec l'INLB. Il nous fait plaisir de vous l'offrir.

*« L'inclusion consiste à modifier les règles du jeu
pour que tous les enfants puissent jouer »
(auteur inconnu)*



CHAPITRE 1

Avantages de l'inclusion et facteurs d'influence

1. Les avantages de l'inclusion

La littérature sur le sujet démontre à quel point il y a des avantages à intégrer un enfant ayant des besoins particuliers dans un service de garde. L'inclusion profite d'abord à l'enfant lui-même, mais aussi à toutes les personnes qui gravitent autour de lui.

a) Pour l'enfant :

- Il côtoie d'autres enfants de son âge, lui offrant ainsi des modèles à imiter;
- Il développe une capacité à s'adapter à diverses situations;
- Il développe des compétences sociales;
- Il a la possibilité de développer de nouvelles habiletés;
- Il apprend de nouvelles règles de vie et de nouvelles valeurs;
- Il peut acquérir une plus grande autonomie;
- Il explore ses ressources personnelles, son potentiel, ses forces et ses difficultés;
- L'inclusion constitue un premier pas vers son entrée scolaire, une porte d'entrée dans la société, une ouverture sur le monde.

b) Pour les pairs :

- Ils sont sensibilisés dès leur jeune âge à la différence, la tolérance, le respect et la coopération;

- Ils développent des attitudes positives à l'endroit des personnes vivant avec une déficience;
- À travers le jeu, ils constatent que tous ont des forces et des difficultés.

c) Pour les parents :

- Ils ont l'occasion de rencontrer d'autres parents et de sortir de l'isolement;
- Ils peuvent partager l'éducation de l'enfant avec le personnel du service de garde;
- Ils portent un regard plus réaliste sur le développement des capacités et des habiletés sociales de leur enfant, car ils le voient évoluer dans d'autres contextes;
- Ils ont un peu de répit, leur permettant ainsi de préserver une vie sociale et professionnelle.

d) Pour les éducatrices et éducateurs :

- Ils peuvent acquérir de nouvelles connaissances;
- Ils peuvent élargir leurs horizons professionnels et personnels;
- Ils peuvent développer des attitudes positives à l'égard des personnes vivant avec une déficience;
- Ils jouent un rôle déterminant pour l'avenir de l'enfant.

2. Des inquiétudes...

L'inclusion de votre enfant dans un milieu de garde peut vous apparaître complexe et peut susciter chez vous beaucoup d'inquiétudes et d'anxiété. Rassurez-vous, ces appréhensions sont tout à fait normales, en voici quelques-unes :

- Peur que la garderie refuse votre enfant;
- Peur des moqueries et du rejet par les autres enfants;
- Peur que l'enfant ne s'adapte pas à son nouveau milieu;
- Crainte de ne pas choisir le bon service de garde;
- Peur pour la sécurité de l'enfant;
- Peur que les exigences excèdent les capacités de l'enfant;
- Inquiétudes face à la capacité du personnel éducateur à répondre aux besoins de l'enfant.

Le fait d'avoir accès à l'information à tous les niveaux du processus d'inclusion permet de diminuer le stress vécu par les parents.

3. Les difficultés identifiables lors du processus d'inclusion

Voici quelques obstacles qui peuvent être liés au processus de l'inclusion d'un enfant en service de garde :

- Des contraintes financières;
- Les listes d'attente car le service de garde est occupé à pleine capacité;
- Des locaux peu adaptés;
- Des obstacles organisationnels;
- Le manque d'information, de sensibilisation et de formation ;
- Le manque de soutien aux éducatrices et aux éducateurs;
- Le manque de collaboration entre les personnes concernées (les parents, le personnel éducateur, la direction du service de garde et autres spécialistes);
- Les appréhensions du personnel du service de garde.

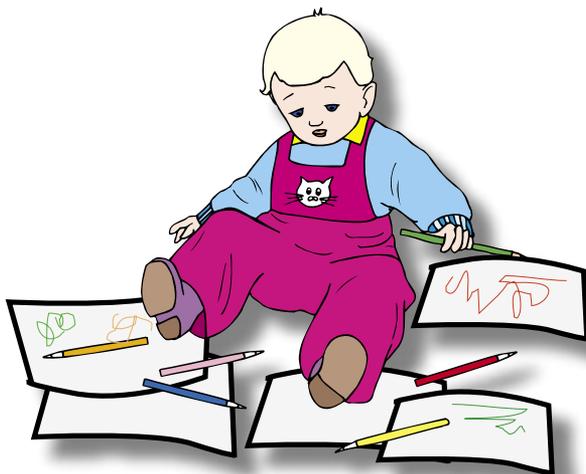


4. Les facteurs favorisant l'inclusion

Il existe plus d'une façon de pallier aux difficultés et ainsi, faciliter la réussite de l'inclusion, en voici quelques-unes :

- Une bonne préparation : une inclusion planifiée à l'avance avec une rencontre parents et personnel du service de garde pour bien cerner les besoins de l'enfant;
- Une entrée progressive de l'enfant au service de garde;
- Un service de garde de qualité : des lieux adéquats, un programme éducatif approprié, un personnel qualifié et compétent;
- Du soutien au service de garde;
- Des échanges avec des services de garde qui accueillent des enfants vivant avec une déficience et qui acceptent de partager leur expérience d'inclusion;

- La sensibilisation du service de garde aux besoins de l'enfant ayant une déficience visuelle, une attitude d'ouverture de la part du personnel, une sensibilisation aux bienfaits de l'inclusion, la formation du personnel éducateur;
- La collaboration soutenue entre les parents, le service de garde et le centre de réadaptation;
- Un bon système de communication avec les parents;
- L'accès à l'information;
- Un plan d'intégration et son suivi.



CHAPITRE 2

Le choix d'un service de garde

L'inclusion d'un enfant vivant avec une déficience visuelle, c'est possible !

Trouver une place dans un service de garde pour un enfant peut s'avérer être un processus ardu nécessitant certaines démarches. D'abord, il est important de commencer ses recherches le plus tôt possible, voire même un an d'avance, car il y a des listes d'attente. Malheureusement, ce ne sont pas tous les milieux de garde qui sont prêts à relever le défi de l'inclusion. Le choix du service de garde demande du temps, des efforts et de la persévérance. Surtout, ne vous découragez pas !

1. Identifier vos besoins

- En fonction de votre horaire de travail, déterminez le nombre de jours de garde dont vous avez besoin.
- Déterminez les heures de garde qui vous conviennent le mieux.
- Choisissez à quel endroit doit être situé le service de garde : près de votre domicile, de votre travail ou de l'école.

2. Connaître les types de services de garde

Plusieurs options vous sont offertes en matière de services de garde pour les enfants de moins de 5 ans. Avant de faire votre choix, il importe de bien connaître les différents types de services de garde¹.

¹ Définitions tirées du site Internet du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition Féminine : [En ligne] www.mfacf.gouv.qc.ca/thematiques/famille/services-garde/index.asp.

a) Centres de la petite enfance (CPE)

Les centres de la petite enfance (CPE) offrent, en installation, des services de garde éducatifs à temps plein ou à temps partiel. Afin de mieux répondre aux besoins des parents, certains mettent également à leur disposition des services de garde de soir, de nuit et de fin de semaine.

L'une des grandes forces des centres de la petite enfance est la mise en œuvre d'un programme adapté non seulement à l'âge de l'enfant mais également au temps qu'il passe au service de garde. S'appuyant sur le jeu comme axe central du processus d'apprentissage, le programme éducatif vise à favoriser le développement global et harmonieux de l'enfant dans toutes les dimensions de sa personne, c'est-à-dire psychomotrice, intellectuelle, langagière et socioaffective. Le centre de la petite enfance s'inscrit dans une mission éducative globale et prépare l'enfant aux étapes ultérieures de son développement.

b) Services de garde en milieu familial

La garde éducative en milieu familial est un service fourni par une personne dans une résidence privée, moyennant rétribution. Un service de garde éducatif en milieu familial se rapproche du milieu de vie de l'enfant; la résidence et, s'il y a lieu, les membres de la famille de garde contribuent à composer cet environnement familial. De plus, la personne responsable d'un service de garde en milieu familial applique un programme éducatif, comme le prévoit le règlement, et offre ses services suivant certaines modalités qu'elle détermine avec sa clientèle, notamment, au sujet des horaires et du nombre de jours de fréquentation.

c) Garderies privées

Les garderies sont des établissements qui fournissent des services de garde éducatifs dans une installation où l'on reçoit au moins sept enfants, de façon régulière et pour des périodes qui n'excèdent pas 24 heures consécutives. Elles sont, soit des entreprises privées à but lucratif tenues par des personnes physiques ou morales, soit des organisations sans but lucratif exceptionnellement gérées par des institutions religieuses, des corporations municipales ou des corporations scolaires.

d) Services de garde non régis

Des services de garde sont offerts par des personnes pouvant garder six enfants et moins dans une résidence privée sans que la reconnaissance par un centre de la petite enfance ne soit nécessaire.

*En ce qui concerne ce type de services de garde, il y a une distinction importante à faire. Ces milieux de garde ne sont **pas régis** par la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance. Ils offrent des services mais ils ne détiennent pas de permis et leurs activités ne sont pas supervisées par le ministère. Les parents doivent donc s'assurer eux-mêmes de la qualité des services offerts et assumer entièrement les frais de garde. Cela signifie également que les parents **ne peuvent pas** bénéficier de l'allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé offerte par le « ministère de la Famille ». Il est donc important de vous renseigner.*

3. Rechercher un service de garde

a) Où chercher ?

Le site Internet du « ministère de la Famille » (www.mfacf.gouv.qc.ca) vous donne accès à un moteur de recherche appelé le « **localisateur de services de garde** ». Celui-ci vous fournit la liste et les coordonnées

de tous les services de garde du Québec reconnus par le ministère ainsi que leur emplacement sur une carte. Le localisateur est mis à jour chaque semaine. Vous pouvez également préciser les critères de votre recherche pour obtenir les coordonnées des services de garde selon la proximité, la région et les catégories de services de garde recherchées. Ce répertoire est également disponible en version papier. Pour en faire la demande, vous n'avez qu'à téléphoner au « ministère de la Famille » au 1-888-643-4721.

De plus, au moment de la rédaction du présent guide, nous sommes dans un contexte de réforme des services de garde avec le projet de loi n° 124 : la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance. De nouvelles mesures ont été mises en place, entre autres, les nouveaux bureaux coordonnateurs qui ont pour mandat la gestion des services de garde en milieu familial mais également la mise en commun des places disponibles et la gestion des listes d'attente. Vous devez vous adresser à un bureau coordonnateur. Ils ont le mandat de gérer les listes d'attente pour votre région.

b) À qui parler ?

Lorsque vous avez ciblé les services de garde qui correspondent à vos besoins, il faut téléphoner. Il est important de s'adresser à la direction du service de garde. Si la personne responsable est absente, contactez-la à un autre moment.

Dressez une liste de questions à poser :

- Tout d'abord, est-ce que des places sont disponibles ?
- Pouvez-vous inscrire votre enfant sur une liste d'attente ?
- Il est important de parler de vos besoins et des

besoins particuliers de votre enfant à cette étape.

- S'agit-il d'un service de garde régis ou non régis par la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance et reconnu par le « ministère de la Famille » ?
- Quelles sont les heures d'ouverture du service de garde ?
- Est-ce que le service de garde connaît l'allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé en service de garde ? (L'information sur la demande d'allocation se trouve au point 5.)
- Combien y a-t-il d'enfants dans le même groupe d'âge que le mien² ?
- Quel est le ratio d'enfants par éducatrices ou éducateurs ?
- Combien de membres du personnel éducateur possèdent une formation en petite enfance ?

4. Visiter le service de garde

Cette première visite peut s'effectuer lorsque l'enfant est encore en attente d'une place ou bien, lorsque sa place est confirmée. Il est préférable que cette visite soit effectuée sans l'enfant.

Lors de cette visite :

- Portez une attention particulière à l'environnement, la propreté, l'éclairage, les jouets, les aires de jeux intérieurs et extérieurs, la sécurité. Par exemple, à l'extérieur, assurez-vous que le sol soit recouvert de sable ou de gazon, pour amortir le choc si l'enfant trébuche. Vérifiez aussi si le terrain est clôturé.
- Observez les interactions entre les enfants et le personnel éducateur. Vous pouvez en apprendre énormément.
- Posez des questions au personnel sur leurs qualifications,

² Pour consulter le règlement sur les centres de la petite enfance : www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/C_8_2/C8_2R2.HTM

leurs valeurs et leur vision concernant l'inclusion.

- Demandez-leur s'ils ont mis sur pied un système de communication avec les parents.
- Examinez le menu, la routine quotidienne. Vous pouvez demander une copie d'un menu-type et d'un horaire-type d'une journée qui vous servira, dans une étape ultérieure, à préparer votre enfant à son entrée dans ce nouveau milieu.

Au cours de cette visite, vous devez transmettre l'information nécessaire concernant la déficience visuelle de votre enfant pour permettre au responsable du service de garde de prendre position, d'évaluer les services possibles pour votre enfant et de s'assurer que le milieu possède les ressources nécessaires pour faire les adaptations requises pour accueillir votre enfant.

Il se peut que le service de garde soit hésitant face à ce défi. Vous n'êtes pas les seuls à avoir des inquiétudes face à l'inclusion de votre enfant en service de garde. Le personnel a lui aussi diverses appréhensions. Lors de cette visite, prenez le temps de les écouter, de les informer, de les sensibiliser.

Inquiétudes que peut avoir le personnel du service de garde :

- Surplus de travail;
- Peur de négliger le reste du groupe;
- Questionnements au niveau de l'organisation de l'espace et de la sécurité des lieux ;
- Questionnements concernant l'adaptation de l'équipement, des jeux, des activités, de la routine (l'habillement, la propreté, les repas);
- Peur des réactions des autres parents et des autres enfants;
- Peur de ne pas avoir les connaissances nécessaires;
- Peur de ne pas pouvoir répondre aux attentes des parents.

En effet, dans les études, on constate une certaine méconnaissance de la déficience visuelle de la part du personnel des milieux de garde. Par conséquent, ce manque de connaissances rend la déficience visuelle plus difficile à comprendre en terme d'impacts sur le fonctionnement de l'enfant. Les éducatrices et éducateurs se sentent donc démunis face à l'adaptation des activités, à l'organisation des lieux et face à la manière d'entrer en contact avec l'enfant qui a une déficience visuelle. Une sensibilisation s'impose auprès du service de garde. Cette fonction vous revient à vous, comme parent, « expert » pour parler de votre enfant, mais aussi, aux spécialistes qui gravitent autour de votre enfant.

Voici quelques conseils pour sensibiliser le personnel éducateur à l'inclusion afin de stimuler chez eux le goût de relever le défi:

- Suggérez-leur d'entrer en communication avec des services de garde qui accueillent des enfants ayant des besoins particuliers et qui acceptent de partager leur expérience d'inclusion afin de les supporter dans leurs démarches;
- Vous pouvez les référer à l'AQPEHV ou à la personne-ressource de votre centre de réadaptation pour de l'information supplémentaire;
- Des outils conçus pour les services de garde existent en matière d'inclusion. À l'annexe 1, vous trouverez une liste non exhaustive d'ouvrages de référence pouvant aider le service de garde dans sa démarche;
- Demandez au personnel du service de garde s'il connaît l'allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé octroyée par le « ministère de la Famille » et s'il ne la connaît pas, expliquez-lui comment se procurer l'information sur celle-ci et les formulaires de demande. (Pour l'information sur l'allocation, référez-vous au point 5 du document.)

Lors de l'inscription, il est important de préciser que votre enfant vit avec une déficience visuelle. N'imposez pas l'inclusion de votre enfant à tout prix, car vous n'obtiendrez pas nécessairement de bons résultats en obligeant l'acceptation. Si le milieu de garde refuse catégoriquement d'intégrer votre enfant, n'insistez pas !

Si, par contre, vous demeurez dans une région où il y a peu de choix en matière de services de garde, communiquez avec l'AQPEHV, et nous tenterons de vous orienter vers les ressources appropriées dans votre région.

Enfin, si le service de garde vous convient, discutez de la date d'entrée et surtout, fixez une rencontre avec l'éducatrice ou l'éducateur qui s'occupera de votre enfant. Des conseils pour la préparation de cette rencontre, qui est primordiale, vous seront apportés plus tard (chapitre 3, au point 2).

5. Remplir la demande d'allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé³

Le ministère a élaboré un dossier **qui s'adresse aux services de garde** concernant la démarche à suivre dans le but de faciliter l'inclusion d'un enfant vivant avec un handicap. Il en revient au service de garde de faire la demande pour obtenir l'allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé au « ministère de la Famille », à l'aide des formulaires d'occupation. Le dossier permet de faire ressortir les besoins de votre enfant ainsi que les ressources nécessaires pour lui venir en aide. Il comprend les formulaires suivants :

a) Le plan d'intégration

Ce document **doit** être complété **par les parents** et **le service de garde**. Il sert à identifier l'enfant, à analyser ses besoins particuliers et à évaluer son fonctionnement global. Il sert aussi à identifier les besoins du service de garde pour répondre aux besoins de l'enfant.

³ Référence : Le dossier pour l'intégration d'un enfant handicapé dans un service de garde. [En ligne] www.mfacf.gouv.qc.ca/thematiques/famille/administration-service-de-garde/documents-services-de-garde.asp#handicap.

Le plan d'intégration constitue une pièce justificative que **doit** posséder le service de garde pour intégrer un enfant handicapé. Le plan d'intégration est exigé par le « ministère de la Famille » pour que le service de garde ait droit à l'allocation.

De plus, dans le but de faciliter l'inclusion de l'enfant, il est primordial de faire un plan qui vise l'intervention. Ce plan d'intégration, réalisé en collaboration avec les parents, le service de garde et le centre de réadaptation qui interviennent auprès de votre enfant, constitue un outil de planification des interventions à effectuer auprès de l'enfant⁴.

Il est souhaitable que vous obteniez la collaboration d'une personne déléguée par votre centre de réadaptation lors de la rencontre pour le plan d'intégration au service de garde. Celle-ci connaît très bien les besoins particuliers de votre enfant. Elle pourra ainsi faire les recommandations au service de garde concernant les adaptations, l'organisation des lieux, l'achat de matériel adapté, etc.

b) Le rapport du professionnel

Les parents doivent fournir, au service de garde, un rapport complété par un optométriste ou un ophtalmologiste confirmant la déficience visuelle de l'enfant. Ce rapport sera joint au dossier d'inclusion de l'enfant.

Si les parents bénéficient du supplément pour enfant handicapé de la Régie des rentes du Québec, ils doivent simplement fournir une attestation de la régie confirmant le droit des parents à cette aide financière supplémentaire. Cette attestation doit être jointe au dossier.

⁴ Référence : Guide pour faciliter l'action concertée en matière d'intégration des enfants handicapés. [En ligne] www.mfacf.gouv.qc.ca/thematiques/famille/administration-service-de-garde/documents-services-de-garde.asp#handicap.

c) L'évaluation annuelle

Ce document servira d'outil pour pouvoir mesurer **annuellement** le cheminement de l'enfant à partir des éléments contenus dans le plan d'intégration et permettra ainsi de faire les ajustements nécessaires pour faciliter l'inclusion.

Le service de garde doit conserver le dossier de l'enfant contenant tous les documents mentionnés ci-dessus, et ce, pendant tout le séjour de l'enfant au service de garde et pendant cinq ans suivant son départ.

Si la direction du service de garde n'a pas en sa possession les formulaires à compléter pour la demande d'allocation, référez-la à la Direction des services à la famille de votre région, du « ministère de la Famille », pour commander le dossier ou référez-la au site Internet du ministère⁵; elle pourra alors imprimer les formulaires nécessaires. Vous pouvez également vous renseigner auprès de votre centre de réadaptation; plusieurs d'entre eux ont en main les formulaires.



⁵ Pour se procurer les formulaires : [En ligne] www.mfacf.gouv.qc.ca/thematiques/famille/administration-service-de-garde/documents-services-de-garde.asp#handicap.

CHAPITRE 3

Le processus d'inclusion

Une fois que le milieu de garde est identifié, on doit maintenant procéder à la préparation de l'inclusion. Une bonne planification constitue, rappelons-le, un des principaux facteurs de réussite.

Chaque centre de réadaptation a ses propres règles de fonctionnement. Des interventions directes ou indirectes peuvent être effectuées. Au point 5 de ce chapitre, vous trouverez plus de détails concernant le rôle que peut jouer le centre de réadaptation.

1. Préparer votre enfant à son entrée en service de garde

a) Quelques petits conseils que vous pouvez mettre en pratique

- Préparez votre enfant, dès son jeune âge, à être séparé de vous pendant de courtes périodes. Développez sa capacité d'adaptation, socialisez l'enfant, habituez-le à se faire garder par d'autres personnes que votre famille.
- Ayez une attitude positive envers le service de garde : les enfants saisissent très vite ce que pensent les adultes. Si vous êtes confiant, vous transmettez un sentiment de sécurité à votre enfant. Parlez du service de garde et du personnel de manière positive à votre enfant.
- Faites une visite du service de garde avec votre enfant, un peu avant son entrée, pour qu'il se familiarise avec le milieu, le matériel et le mobilier, le personnel, son éducatrice ou son éducateur et les autres enfants.
- Lors de votre visite au service de garde, demandez un horaire-type, qui décrit le déroulement d'une journée

de garde. Vous pourrez ainsi recréer cette routine à la maison afin de bien préparer votre enfant.

- Habituez-le à ramasser ses jouets et à les partager avec d'autres amis, frères ou sœurs.

b) Conseils pour faciliter son adaptation lors de l'entrée au service de garde

- Privilégiez une entrée progressive au service de garde. Commencez par de courtes périodes de garde qui s'allongeront graduellement. Débutez d'abord par quelques heures par jour, puis allongez les périodes les jours suivants. Ainsi, chaque jour, il passera un peu plus de temps dans son nouvel environnement et cela lui permettra de comprendre que maman ou papa s'en va mais revient toujours.
- Après cette période d'adaptation progressive, privilégiez une présence régulière de l'enfant au service de garde afin de faciliter son inclusion.
- Expliquez clairement à l'enfant ce qu'il fera, dans la journée, au service de garde : l'arrivée, les jeux extérieurs ou intérieurs, la collation, les jeux, le dîner, la sieste, les jeux libres et le retour à la maison avec maman ou papa.
- Avant de quitter le service de garde, assurez-vous de dire au revoir à votre enfant et dites-lui qui viendra le chercher pour le retour à la maison et à quelle heure, peu importe son âge.
- À la maison, affichez ses dessins, ses bricolages et félicitez-le.
- Encouragez votre enfant à s'exprimer sur sa journée, sur ses nouveaux amis. Posez-lui des questions et écoutez-le. Pour faciliter le dialogue avec votre enfant, vous pouvez demander à l'éducatrice ou à l'éducateur quelles sont les activités qu'il a réalisées au cours de la journée.

2. La première rencontre

Vous êtes les premiers responsables de l'éducation de votre enfant. Vous êtes donc une ressource précieuse pour le service de garde, car vous possédez une connaissance complète et globale de votre enfant. Vous détenez l'expertise et l'information. Au-delà de sa différence, votre enfant est unique et vous, mieux que quiconque connaissez son tempérament et ses goûts particuliers. Ne vous sous-estimez pas, votre opinion est importante et les conseils que vous pourrez transmettre à l'éducatrice ou l'éducateur concernant votre enfant sont essentiels. Comme vous connaissez parfaitement ses forces et ses difficultés, vous êtes la personne la mieux placée pour aider le personnel du service de garde à comprendre votre enfant et à agir adéquatement auprès de lui.

a) Préparation de la rencontre

Votre préparation à cette rencontre est primordiale. Préparez les points essentiels dont vous voulez discuter. Une liste écrite peut être très utile pour ne rien oublier.

Il est très important de bien documenter les besoins de votre enfant. Notez vos observations sur le comportement de votre enfant. Recueillez un maximum d'informations sur celui-ci. Consultez d'autres parents qui ont vécu l'expérience d'inclusion de leur enfant en service de garde ou l'AQPEHV, pour des informations. Ils sont là pour ça ! Différents professionnels peuvent vous aider à compléter l'information spécifique à la pathologie et aux besoins de votre enfant (ophtalmologiste, optométriste en basse-vision, spécialiste de votre centre de réadaptation).

Toutes ces informations vont vous permettre de

constituer un dossier personnel complet de votre enfant. La façon efficace de procéder est d'élaborer un document de présentation comprenant les informations pertinentes sur votre enfant qui sera intégré en service de garde. Le document « *Petit guide pour la création du dossier personnel de mon enfant* », produit par un parent de l'AQPEHV, peut vous être fort utile pour la rédaction de votre document de présentation. Cet outil vous aide à structurer les informations pertinentes que vous remettrez à l'éducatrice ou l'éducateur et qui dresse un portrait de votre enfant. Votre document de présentation peut contenir différentes informations :

- Une description de votre enfant : son comportement et ses traits de personnalité, ses forces, ses capacités, ses difficultés, ses goûts, ses intérêts, son niveau d'autonomie, etc.;
- Une description de la pathologie de votre enfant : la déficience visuelle et ses particularités, son degré de vision (comment et que voit-il ?);
- Une explication des besoins spécifiques de votre enfant reliés à sa déficience visuelle;
- Une description des caractéristiques physiques reliées à la pathologie de votre enfant;
- Une explication concernant les adaptations nécessaires selon les besoins spécifiques de votre enfant;
- Les coordonnées des spécialistes qui gravitent autour de votre enfant et auxquels le personnel éducateur peut se référer;
- L'ajout d'une photo de votre enfant.

b) La rencontre

Lors de la rencontre, présentez votre enfant de façon réaliste en parlant de lui positivement mais en ne

minimisant pas ses besoins. Mettez l'accent sur les forces, les capacités de votre enfant plus que sur ses difficultés sans toutefois cacher sa déficience visuelle.

Les renseignements transmis par les parents sur leur enfant sont généralement très appréciés par le personnel du milieu de garde. Les informations permettent de démystifier la déficience visuelle. Il a ainsi moins d'appréhensions et une meilleure idée des services à offrir pour le meilleur intérêt de l'enfant.

N'oubliez pas que votre centre de réadaptation peut vous soutenir dans ces démarches de préparation et de sensibilisation du milieu.

Enfin, il n'y a pas que le personnel de garde à sensibiliser. Lors de votre rencontre, vous pouvez suggérer au service de garde de préparer les autres enfants à l'arrivée d'un enfant « différent ». Les pairs doivent être informés eux aussi. L'éducatrice ou l'éducateur, avec votre aide et celle du centre de réadaptation, peut sensibiliser les autres enfants et les aider à interagir avec lui tout au long de l'inclusion.

3. La collaboration entre le parent et le service de garde – Rôles et attitudes gagnantes

La collaboration entre le parent et le service de garde est un élément fondamental pour la réussite de l'inclusion et elle contribue au développement harmonieux de l'enfant. Chaque personne doit être un partenaire dans le développement de l'enfant, chacun apporte sa contribution à la mesure de ses capacités, de son rôle et de ses responsabilités.

Une bonne collaboration nécessite une communication soutenue. Bien que la communication entre le parent et le personnel du

milieu de garde soit essentielle, elle n'est pas toujours une tâche facile. La mise en place d'une communication régulière et efficace entre tous les partenaires, mais plus particulièrement entre les parents et le service de garde, demeure la clé pour favoriser l'inclusion et permet d'éviter les situations problématiques.

Vous pouvez élaborer des outils pour faciliter la communication : contacts réguliers, carnet de bord, rencontres planifiées en proposant des lieux d'échange. Ces outils peuvent faciliter les échanges spontanés et réguliers. Parlez-en à l'éducatrice ou à l'éducateur de votre enfant.

Comment être un bon collaborateur ?

Voici un extrait de l'article « *Parents et service de garde : C'est à nous de jouer !* », paru dans le bulletin L'ÉCLAIREUR, vol. 3, no. 1 – Automne 2005, produit par l'AQPEHV. Brigitte Roy, auteure de cet article, a voulu partager avec vous son expérience acquise lors de l'inclusion en service de garde de ses deux fils qui vivent avec une déficience visuelle. Elle vous livre quelques conseils qu'elle a mis en pratique et qui ont grandement facilité la collaboration avec le service de garde.

- *Ayez des attentes réalistes* : Le service de garde n'est pas un centre de réadaptation et les membres du personnel éducateur ne sont pas des ergothérapeutes. Par contre, le service de garde se veut un milieu de vie stimulant. Il doit favoriser le développement de l'enfant sur les plans affectif, social, cognitif, moteur et moral.
- *Démontrez de l'ouverture et de la souplesse* : Acceptez que le personnel éducateur soit moins expérimenté que vous à intervenir avec votre enfant. Avec le temps celui-ci apprendra les stratégies efficaces qui permettront à votre enfant de participer activement aux différentes activités de groupe.
- *Soyez patient et tolérant* : Ils ont besoin de temps pour

créer une relation avec l'enfant, pour apprendre à le connaître. L'inconnu fait peur. Avec le temps, ils apprendront à composer avec la déficience visuelle de votre enfant.

- *Soyez disponible* : Allez passer du temps avec l'enfant dans le milieu de garde. Vous voir agir avec votre enfant est le meilleur modèle à leur donner. Prenez le temps de répondre aux questions des éducatrices et des éducateurs. Faites du personnel du service de garde des alliés, des partenaires, de manière à agir le plus positivement possible dans l'intérêt de votre enfant.
- *Soyez généreux* : Donnez-leur vos trucs et stratégies gagnantes. Partagez vos connaissances et l'expérience que vous avez acquise. Ils vous en seront reconnaissants et votre enfant en récoltera les bénéfices.
- *Fournissez les coordonnées de vos spécialistes du centre de réadaptation* : Ces derniers peuvent parfois se déplacer pour aider les centres de la petite enfance dans leur adaptation et pour faciliter l'inclusion de l'enfant dans le milieu.
- *Soyez reconnaissant du travail accompli par les éducatrices et les éducateurs* : Faites-leur part des progrès constatés chez votre enfant. Dites-leur votre appréciation. Soulignez leurs compétences et leur importance dans le développement de votre enfant. Ils se sentiront valorisés dans leur travail. Tout comme vous qui avez besoin des conseils et de l'appui des spécialistes, le personnel du service de garde a besoin de votre soutien et de votre participation.

Ces quelques petits conseils ne sont pas une recette infaillible. En tant que parent, il faut toujours être vigilant et soucieux du bien-être de notre enfant. Par contre, ces attitudes favorisent à mon sens une collaboration gagnante et fructueuse. C'est à vous de jouer !

4. Indices pour évaluer la réussite de l'inclusion

Comme parent, nous souhaitons ce qu'il y a de mieux pour notre enfant. Cependant, ne soyez pas trop exigeant. Des signes simples permettent d'évaluer la réussite de l'inclusion. En voici quelques-uns :

- Votre enfant est heureux d'aller au service de garde;
- Il va vers les autres enfants, il s'est fait des amis parmi ses pairs;
- Il participe activement aux activités en groupe en suivant les consignes;
- Votre enfant a établi de bonnes relations avec le personnel éducateur;
- Il a développé diverses habiletés qu'il met en pratique à la maison : apprentissage de la propreté, acquisition de routine, développement au plan social et comportemental, etc.;
- Vous entretenez une communication soutenue avec le personnel du service de garde.

En cours de route, si vous êtes insatisfait et avant d'en arriver à la conclusion qu'il vaut mieux changer votre enfant de milieu de garde, pourquoi ne pas vous asseoir avec la directrice ou le directeur de votre service de garde? Vous pourrez ainsi échanger vos impressions, discuter de vos attentes et des éléments d'insatisfaction. Partagez ensemble votre vision concernant l'inclusion de votre enfant et discutez des objectifs ainsi que des moyens à prendre pour y arriver.

5. Le rôle des centres de réadaptation⁶

Les centres de réadaptation ont le mandat de supporter l'inclusion en milieu de garde mais chaque centre a un fonctionnement différent. Le rôle des intervenants et intervenantes est

⁶ Description fournie par l'Institut Nazareth et Louis-Braille (INLB)

de supporter l'inclusion quelque soit le milieu de garde choisi : centre de la petite enfance, milieu familial ou garderie privée. Les modalités et le type d'intervention sont propres à chacun des centres de réadaptation et ainsi, peuvent varier. Il y a donc possibilité d'interventions directes et indirectes.

Les interventions directes consistent en des suivis auprès de l'enfant ayant une déficience visuelle et aussi auprès du personnel éducateur impliqué dans le milieu de garde. Les interventions indirectes se définissent principalement par des rencontres d'information, de sensibilisation et de formation sur les impacts de la déficience visuelle de l'enfant dans sa participation aux activités du milieu de garde. Dans les deux situations, des recommandations peuvent être apportées concernant le matériel ludique et les aménagements physiques.

Il est donc important et pertinent de vous adresser au centre de réadaptation de votre région afin de connaître les services offerts pour soutenir l'inclusion en milieu de garde.



CHAPITRE 4

Interventions auprès d'un enfant fonctionnellement aveugle ou fonctionnellement voyant en milieu de garde

À l'exception du point 3, composé par un parent, les informations du chapitre 4 nous sont livrées par Madame Claire Savoie, agente de réadaptation en déficience visuelle à l'Institut Nazareth et Louis-Braille (INLB). Ce chapitre donne de précieux conseils pouvant faciliter le travail du personnel éducateur en milieu de garde. Il est possible d'imprimer la section qui vous intéresse à partir du site Internet de l'AQPEHV (www.aqpehv.qc.ca) dans la section « Documents ».

Les stratégies d'intervention qui vous sont présentées dans le présent chapitre sont des suggestions. L'intervenant ou l'intervenante qui côtoie votre enfant devra juger de leur application selon la sévérité de la déficience visuelle de l'enfant et des impacts fonctionnels.

*Il faut se rappeler que l'utilisation de la subvention du « ministère de la Famille » pour l'achat de matériel ludique et des adaptations de l'environnement est toujours individuelle et par le fait même, personnalisée et **doit** faire suite aux recommandations des spécialistes qui interviennent auprès de l'enfant. Il est important que le matériel réponde aux besoins de l'enfant afin qu'il soit en mesure de participer aux activités du milieu de garde. Si l'enfant a des déficiences associées, il est important de s'assurer d'une certaine collaboration entre les spécialistes des différents corps professionnels impliqués.*

Vous trouverez, à l'annexe 2, les coordonnées des magasins spécialisés mentionnés dans ce chapitre.

1. L'enfant fonctionnellement aveugle

A. Quelques stratégies d'intervention en milieu de garde

L'enfant aveugle n'est pas nécessairement dans le noir complet. Plusieurs perçoivent la lumière, les couleurs ou les formes, cela leur permet de se déplacer et d'explorer avec plus d'aisance. Ils ne peuvent cependant pas reconnaître les personnes, les lieux inconnus, les objets non-familiers.

Plus l'enfant est jeune, plus il aura besoin de l'assistance d'un adulte lors des activités.

a) Le contact avec l'éducatrice ou l'éducateur

- Parler ou se nommer lorsqu'on arrive dans la pièce.
- Lorsqu'on s'adresse à l'enfant, l'aviser avant de le toucher ou de l'aider physiquement à réaliser une tâche ou à explorer un objet et lui dire ce qu'on va faire, par exemple : je vais prendre ta main pour t'aider à manger.
- L'aviser de son départ même pour quelques minutes, des personnes qui entrent ou sortent de la pièce.
- Nommer les enfants autour de lui et présenter le personnel qu'il rencontre sur son passage: directrice ou directeur, cuisinière, aide, etc.

L'enfant aveugle préfère souvent la compagnie des adultes à celle des autres enfants. Ceux-ci sont plus sécurisants, plus stimulants et peuvent donner l'explication juste sur ce qui se passe aux alentours.

b) Le contact avec le groupe

L'enfant peut être porté à se retirer dans un coin lors des activités libres et choisir souvent la même activité. Il faut savoir que les jeux libres sont souvent des situations plus bruyantes, plus stressantes pour l'enfant, car il ne sait pas à quel moment un autre enfant se mettra à courir, à

chanter ou crier. Il peut parfois avoir tendance à s'isoler et peut sembler passif. C'est souvent parce qu'il écoute ce qui se passe et se concentre pour reconnaître les sons, d'où la pertinence de lui décrire verbalement ce qui se passe et ce que font ses pairs.

L'enfant aveugle peut avoir de la difficulté à échanger avec un autre enfant et peut parfois refuser le contact physique avec l'autre. Il faut l'encourager graduellement à prendre la main des autres et se laisser toucher. L'encourager à répondre aux questions de ses amis.

Dans les activités structurées et les routines, l'enfant aveugle est en mesure de participer à la plupart des activités avec une aide physique et verbale.

c) Le contact avec les jeux

L'enfant aveugle a une approche différente du jeu, il peut l'explorer avec ses mains, parfois avec ses pieds, le frapper ou le porter à sa bouche. Il ne joue pas spontanément avec le jouet de la même façon que l'enfant voyant. Un nouveau jouet ne sera pas nécessairement attrayant pour lui, il peut préférer s'amuser en ouvrant et en fermant des portes, jouer avec les interrupteurs dans le local, se déplacer afin de rechercher un son entendu et toucher aux autres.

Il est important de placer les jouets toujours au même endroit, il retrouvera ainsi son jeu préféré plus rapidement.

d) La participation aux activités

L'enfant aveugle peut participer aux activités du groupe avec certaines adaptations. Il doit aussi développer des habiletés en vue de l'intégration scolaire.

Pour colorier, par exemple, on peut délimiter la forme avec une bordure en relief et fournir un crayon de cire à l'enfant. Ceci lui permet de garder le crayon à l'intérieur de la forme. Il peut aussi utiliser des stencils. Pour mettre la bordure en relief, on peut utiliser de la colle blanche qu'on laisse sécher environ deux heures ou utiliser d'autres matériaux.

Lorsqu'on utilise des jeux d'encastrement avec des formes, il est conseillé de présenter à l'enfant une forme à la fois.

Les blocs, les crayons ou les morceaux d'encastrement peuvent être placés dans un cabaret. Ceci facilitera la recherche et évitera la perte de morceaux.

e) Le contact avec les lieux

- Dans une pièce inconnue, aider l'enfant à se familiariser avec les lieux et lui décrire les différents éléments tout en faisant le tour de la pièce pour qu'il puisse toucher et identifier les objets⁷.
- Dans le local d'activités, l'aviser de tout changement de mobilier: retrait ou ajout.
- Les escaliers devront avoir une main courante et un indice tactile au début. (Vous référer aux recommandations de votre centre de réadaptation dans le cas où il y a eu intervention.)
- On peut aider l'enfant à reconnaître son casier ou sa chaise en plaçant un objet en trois dimensions sur la porte ou sur la chaise (l'objet accroché au dossier).
- Éviter de laisser l'enfant dans un espace vide. Lui faire prendre contact avec un mur, une chaise ou le confier à un pair qui peut lui tenir la main⁸.

⁷ Tiré du dépliant *Une place pour moi !* (INLB)

⁸ Idem.

f) Les déplacements et les sorties extérieures

- Dans la cour, lui montrer où sont les différents modules de jeux, l'aider à les explorer.
- Utiliser des mots qui permettront à l'enfant d'évaluer la grandeur, la texture et les différentes parties des gros objets avec lesquels il prend contact. Par exemple, à la glissade extérieure, pendre l'enfant pour lui faire apprécier la hauteur, lui montrer les barreaux et leur espacement⁹.
- Il peut avoir de l'insécurité à se déplacer dans des endroits nouveaux. Les déplacements en milieux non-connus (sorties aux pommes, à la cabane à sucre, au parc, etc.) demandent un accompagnement individuel.

B. Caractéristiques des jeux généralement recommandés aux milieux de garde

Voici quelques exemples de matériel qui font l'objet de recommandations du milieu de la réadaptation:

a) Enfants de 0 à 2 ans

Plusieurs jeux conçus pour les enfants de cet âge conviennent aux enfants aveugles s'ils ont les caractéristiques suivantes: sons et lumières, textures agréables. Il faut cependant porter attention à la qualité du son. L'enfant aveugle ayant une audition plus sensible, celui-ci ne doit pas être agressant. En observant la réaction de l'enfant, on constate s'il l'aime ou non.

Les ballons sonores sont recommandés, cependant pour la sécurité de l'enfant et des autres, il faudra superviser. (Vous pourrez vous procurer des ballons au comptoir des ventes de l'Institut Nazareth et Louis-Braille.)

⁹ Tiré du dépliant *Une place pour moi!* (INLB)

b) Enfants de 2 à 3 ans :

- Matériel de stimulation auditive : cassettes de reconnaissance des bruits de la maison, instruments de musique, livres-cassettes, ballons sonores, etc. ;
- Jeux d'encastrement : par exemple, 3 formes géométriques de base;
- Jeux d'insertion : contenants de différentes grosseurs qui s'insèrent les uns dans les autres;
- Jeux impliquant les mouvements de visser, dévisser, tourner, peser, tirer, etc.

c) Enfants de 3 à 5 ans

- Les jeux de mémoire auditive : par exemple, les livres de Walt Disney sur cassettes ;
- Le matériel suivant : livres tactiles, pâte à modeler, peinture digitale, crayon de cire (utilisation avec bordure en relief), ballons sonores ;
- Les jeux de sériation : objets de grosseurs, longueurs et formes variées à disposer en séries du plus petit au plus grand ou vice-versa ;
- Les jeux d'insertion de motricité fine plus précis : utilisation d'objets tels qu'une banque, une planche trouée (jeu de mosaïcolor), des perles à enfiler de différentes grosseurs, etc.

Pour le matériel spécialisé chez l'enfant aveugle, on se le procure généralement via les centres de réadaptation. L'INLB possède un comptoir des ventes où l'on peut retrouver différents jeux adaptés.

2. L'enfant fonctionnellement voyant

Certains enfants sont considérés comme « fonctionnellement

voyants », c'est-à-dire qu'ils font appel à leur potentiel visuel restant comme mode principal de fonctionnement et d'acquisition des connaissances.

A. Quelques stratégies d'intervention en milieu de garde

La déficience visuelle n'est pas toujours synonyme d'absence de vision. La majorité des personnes inscrites dans les centres de réadaptation ont une certaine vision fonctionnelle. Certains enfants ayant une déficience visuelle doivent porter des lunettes pour corriger certains symptômes de la pathologie tels que l'astigmatisme, l'hypermétropie ou la myopie. Ces lunettes leur permettent alors de mieux voir sans toutefois leur redonner une vision parfaite.

a) Le contact avec l'éducatrice ou l'éducateur

Lorsque celle-ci ou celui-ci arrive dans la pièce, parler ou se nommer. Se placer à la hauteur des yeux de l'enfant lorsqu'on s'adresse à lui afin d'avoir un contact visuel. L'aviser avant de le toucher ou de l'aider physiquement à réaliser une tâche, à explorer un objet.

L'enfant ayant une déficience visuelle ne voit généralement pas les traits du visage, il a donc moins accès au langage non verbal, au regard approuvateur ou désapprouvateur de l'adulte et de ses pairs lorsqu'ils sont à une certaine distance. Il est possible qu'il ne soit pas toujours à l'aise en situation de groupe ou lors des transitions. Il est donc important de s'assurer qu'il a compris la consigne lorsqu'on s'adresse au groupe.

L'enfant ayant une déficience visuelle semble préférer, surtout au début de son inclusion, la compagnie des adultes à celle des autres enfants. Ceux-ci sont plus sécurisants, plus stimulants et peuvent donner l'explication juste sur ce qui se passe aux alentours.

b) Le contact avec le groupe

Lorsque des enfants s'agitent près de lui, lui décrire ce qui se passe, ce que font les autres et compléter l'information qu'il n'a peut-être pas perçue. Lui décrire les entrées et sorties des personnes nouvelles dans le groupe (par exemple, la visite de la directrice, de la cuisinière ou l'arrivée d'un autre enfant). Inciter les « visiteurs » à s'annoncer lors de leur entrée dans le local.

L'enfant peut être porté à se retirer dans un coin lors des activités libres et choisir souvent la même activité. Les jeux libres sont souvent des situations plus bruyantes, plus stressantes pour l'enfant, car il ne sait pas à quel moment l'autre se mettra à courir, à chanter ou crier.

c) Le contact avec les jeux

Lorsqu'on présente un jeu, il est important d'attendre que le contact visuel soit établi. Ceci permettra à l'enfant de saisir plus directement les jouets et l'incitera à « regarder ».

- Pour l'enfant de 0-3 ans : le matériel ludique n'a pas à être nécessairement spécialisé. Le matériel habituellement utilisé dans les centres de la petite enfance possède les caractéristiques utiles pour un enfant ayant une déficience visuelle : des couleurs vives, des pièces de gros format, des textures et des sons intéressants.
- Pour l'enfant de 3-5 ans : le matériel présenté (livres, casse-tête, jeux avec des cartes, etc.) devra tenir compte de certaines caractéristiques : images claires sur fond pâle, bien définies et identifiables.



d) La participation aux activités

L'enfant ayant une déficience visuelle doit comme les autres, développer ses habiletés préscolaires : colorier, découper, assembler, dessiner et ses habiletés sociales en vue de l'inclusion scolaire.

Si l'enfant peut reconnaître des images dans un **livre**, lors des activités de lecture en groupe, il pourrait avoir en main la copie du livre lu par l'adulte ou être assis près de lui afin de bien suivre l'histoire.

Plusieurs enfants ne sont pas en mesure de reconnaître les **tableaux**, les **dessins** s'ils sont accrochés sur le haut des murs. Lors d'une l'activité, l'éducatrice ou l'éducateur peut descendre le tableau ou le dessin à la hauteur des yeux de l'enfant.

L'enfant est plus attentif visuellement lorsque la cible est à la hauteur de ses yeux (par exemple, s'il y a des activités à l'ordinateur, à la télévision). Dans ces activités,

il est important de contrôler l'éclairage, s'assurer que la lumière ne reflète pas dans l'écran et si c'est possible de le laisser s'approcher à la distance qui lui convient.

Lors des **activités à la table** (bricolage, dessin, casse-tête, etc.), la surface de travail doit être unie car les motifs ou les dessins peuvent se confondre avec le matériel utilisé et donc, apporter une difficulté supplémentaire.

Les blocs, les crayons ou les morceaux de casse-tête peuvent être placés dans un cabaret, ceci facilitera la recherche visuelle et évitera la perte de morceaux.

L'utilisation d'un plan incliné peut favoriser l'attention visuelle, il peut être utilisé pour des activités de reconnaissance d'images ou grapho-motrices (**un cartable à anneaux de 2 ou 2½ pouces peut tout à fait convenir**).

Lors des **activités grapho-motrice**, l'enfant est en mesure d'effectuer ces activités et de colorier comme les autres, cependant les images doivent être bien claires et aérées dans la page. Choisir des images simples, bien reconnaissables, dont le contour est gras. Tracer le contour au crayon feutre au besoin.

S'il n'est pas intéressé au coloriage, on peut lui présenter des activités où il aura à utiliser des marqueurs à bingo non toxiques; demander à l'enfant de ne colorier que certaines parties de l'image (pommes, boutons, etc.). Graduellement, lui demander de colorier d'autres parties de l'image, introduire les crayons feutres et ensuite, les crayons de couleurs en bois ou en cire.

Afin d'éviter qu'il colore la page entière, on peut faire le contour de la forme à colorier avec de la colle liquide blanche (laisser sécher environ 2 heures) ou utiliser des bâtons de cire. Ceci l'aidera à contrôler et à maintenir le

crayon à l'intérieur de la forme à colorier.

L'utilisation d'un stencil peut motiver l'enfant à dessiner. Il est préférable de présenter des stencils simples (pommes, cœur, maison, etc.). Le fait que les autres reconnaissent son dessin sera plus valorisant.

Lors des activités de bricolage, favoriser les contrastes en lui donnant des feuilles pâles et des crayons de couleurs plus foncés. Faire la démonstration du bricolage près de lui.

Lors des bricolages, l'utilisation de la colle en bâton MAUVE ou BLEUE peut être utile. L'enfant voit où il dépose la colle.

S'il doit découper une forme, s'assurer que le tracé de celle-ci est assez large et contrastant. Par exemple, noircir et épaissir les contours avec un crayon feutre noir.

Dans le local d'activités ou la cuisinette, s'assurer que l'éclairage est adéquat, préférablement asseoir l'enfant dos à la fenêtre afin d'éviter l'éblouissement.

Discuter avec les parents ou la personne représentant le centre de réadaptation s'il y a lieu de diminuer ou d'ajouter de l'éclairage.

e) **Le contact avec les lieux**

À l'arrivée dans une pièce inconnue, aider l'enfant à en faire le tour, lui nommer et montrer ce qu'il y a dans cette pièce. Lui montrer l'endroit où il fera sa sieste, sa place à la table, la salle de bain, etc.

Dans le local d'activités, l'aviser de tout changement de mobilier: retrait ou ajout.

Les escaliers doivent être bien éclairés. La bordure des marches peut être identifiée avec de la peinture ou du ruban de couleur contrastante. Lui donner des explications afin qu'il localise de façon sécuritaire la rampe, surtout dans les cas où il doit descendre¹⁰.

Identifier au besoin son casier et sa chaise avec un indice visuel ou tactile qu'il peut reconnaître. L'emplacement de la chaise ou du casier peut aussi être un indice : la chaise au bout de la table¹¹.

f) Les déplacements et les sorties extérieures

Lors des transitions du milieu intérieur vers l'extérieur ou vice versa, la vision de l'enfant prend plus de temps à s'ajuster aux nouvelles conditions d'éclairage. Lui laisser le temps de s'adapter à ce changement¹². Placer l'enfant à la fin du groupe, ainsi il ne sera pas bousculé.

Il peut avoir de la difficulté à se déplacer dans les endroits nouveaux et peu éclairés. Les déplacements en milieu non familier (sorties aux pommes, à la cabane à sucre, au parc, etc.) nécessitent un encadrement plus étroit et parfois un accompagnement individuel.

Si l'enfant est facilement ébloui par le soleil et qu'on lui recommande de porter des filtres solaires et une casquette, s'assurer qu'il les ait en tout temps lors de ses sorties extérieures. Ceux-ci peuvent être fixés à un cordonnet afin d'éviter les pertes.

Dans la cour, l'enfant ayant une déficience visuelle peut avoir de la difficulté à retrouver l'éducatrice ou l'éducateur de son groupe ou ses amis; lui faire remarquer la couleur de l'habillement de l'adulte et l'aviser où se situent ses amis dans la cour. Lorsqu'il y a des dénivellations, en

¹⁰ Tiré du document *Une place pour moi ! (INLB)*

¹¹ Idem.

¹² Idem.

informer l'enfant et les explorer avec lui.

Lors des transitions, s'assurer que l'enfant a bien identifié les obstacles et qu'il est en mesure de les contourner, de les enjamber ou de les descendre (chaînes de trottoir, cadrage autour des glissoires dans les parcs, etc.).

L'enfant, lorsqu'il est en action, perçoit souvent les obstacles à la dernière minute lorsqu'il se déplace (un escalier, une bordure de trottoir, un seuil de porte, etc.). Il est suggéré de le prévenir et d'attirer son attention sur l'obstacle en l'aidant à l'explorer au besoin et en les identifiant avec de la peinture fluorescente lorsque c'est possible.

En cas de doute sur la sécurité des déplacements de l'enfant, il est important de consulter le centre de réadaptation.

B. Caractéristiques des jeux généralement recommandés aux milieux de garde

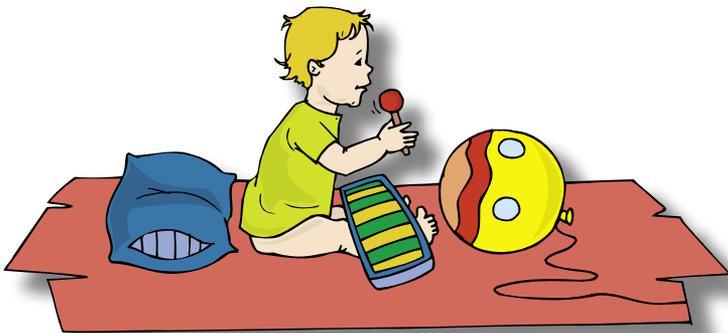
Voici donc certains exemples de matériel qui font l'objet des recommandations du milieu de la réadaptation:

a) Enfants de 0 à 2 ans

Les jeux avec sons et lumières sont généralement appropriés. La plupart des jeux du marché conviennent car les couleurs sont vives, les pièces sont grosses et les activités sont accessibles : empiler, emboîter, mettre dedans, explorer et manipuler.

Les ballons, les autos sont des jeux intéressants surtout pour favoriser le développement de la vision au loin et périphérique.

Des encastrements avec des formes géométriques, avec des formes bien définies (fruits) sont recommandés au lieu d'encastrements avec des formes tels des animaux, bonhommes, etc.



b) Enfants de 2 à 3 ans

Le matériel proposé visera à développer les aptitudes visuelles de reconnaissance des images, des formes et des couleurs et les habiletés de motricité fine de l'enfant. Il n'y a pas de jeux conçus spécialement pour des enfants ayant une déficience visuelle mais certains magasins spécialisés dans le matériel éducatif vendent des jeux qui sont visuellement plus accessibles que ceux vendus dans les magasins à grande surface.

Exemples :

- Jeux de formes et de couleurs, abaque à trier, etc. ;
- Casse-tête avec des formes;
- Casse-tête de 6 à 15 pièces avec des images bien définies;
- Livres et jeux d'association d'images ayant les

caractéristiques suivantes : images claires, bien définies et identifiables, les couleurs contrastantes et vives;

- Livres dont le récit est simple, court et illustré et qui relatent des événements de la vie quotidienne : heure du coucher, préparatifs pour aller dehors, recherche d'objet perdu, etc.

Attention : les objets miniatures tels les petits personnages, les animaux, devront être choisis de manière à être facilement reconnaissables, car les enfants ayant une déficience visuelle ont de la difficulté à reconnaître ce genre de jouets.

Les ciseaux seront choisis avec un retour. Il s'agit de ciseaux dont la mise en place d'une languette de plastique provoque l'ouverture automatique des lames (Jocus).

c) Enfants de 3 à 5 ans

Le matériel proposé visera le développement des préalables scolaires : reconnaissance des détails dans les images, le coloriage, le découpage, le collage et l'assemblage.

Les casse-tête auront généralement entre 12 et 24 pièces, les images à colorier simples, claires avec un contour gras.

À cet âge, on rencontre les premiers jeux de société : dominos, jeux de mémoire, cherche et trouve.

3. Autres particularités à prendre en considération

Les informations qui suivent découlent de l'expérience et des recherches effectuées par Brigitte Roy qui s'est impliquée

activement dans l'inclusion de ses fils. Il s'agit de particularités générales, de certains comportements d'enfants vivant avec une déficience visuelle et de pistes d'action à entreprendre que cette maman souhaite partager avec vous. Ces informations peuvent aider le personnel éducateur à mieux comprendre et à mieux intervenir auprès de votre enfant.

a) La sensibilisation à la déficience visuelle

- Sensibiliser les éducatrices et éducateurs aux bruits. Leur faire réaliser que c'est perturbant pour les enfants ayant une déficience visuelle lorsque c'est la cohue. Ces derniers perdent l'information sonore pertinente pour leurs déplacements. Un environnement bruyant peut devenir une source importante de confusion et de stress pour l'enfant présentant une déficience visuelle.
- Ne pas avoir peur d'utiliser les mots « regarde », « voir », etc. L'enfant comprend qu'il s'agit pour lui de porter attention à une information.
- Plusieurs enfants ayant une déficience visuelle ont des stéréotypies motrices ou « *blindismes* ». Certains enfants, par exemple, peuvent se mettre le doigt dans l'œil, se balancer sans arrêt, sauter sur place, bouger les bras constamment. Cette sensation de mouvement est souvent agréable pour eux et ils en viennent à ne plus s'en rendre compte par habitude. Il est important de rappeler au personnel éducateur qu'il ne faut pas les laisser faire. Les stéréotypies surviennent généralement lors des moments d'inactivité. Souvent, il suffit de mettre la main sur l'épaule de l'enfant et de lui suggérer une activité pour qu'il cesse le mouvement.

b) L'importance du toucher et le temps d'exploration

- Certains enfants ayant une déficience visuelle ont des résistances tactiles. Ils ont parfois des réticences à toucher certains objets. Il faut les encourager et augmenter les occasions où ils doivent toucher des objets ou jouets de différentes textures. Le toucher étant un mode important d'acquisition de connaissances pour l'enfant ayant une déficience visuelle, il faut stimuler au maximum ce sens compensatoire.
- L'enfant vivant avec une sérieuse déficience visuelle fait appel au sens du toucher comme mode principal d'acquisition de connaissances. Il faut donc lui donner le temps d'explorer, par le toucher, l'environnement et les objets qui l'entourent. Le toucher apporte à l'enfant des informations précieuses sur la forme, le poids, la température de l'objet, etc.
- Sensibiliser le service de garde au défi que doivent relever nos enfants lors des activités de la vie quotidienne. N'ayant pas ou peu de modèles visuels, il est beaucoup plus difficile pour eux d'apprendre des routines qui nous semblent pourtant simples. Il est important de prévoir plus de temps pour qu'ils soient en mesure de réaliser des activités et qu'ils deviennent autonomes au niveau des routines d'habillage, d'alimentation et d'hygiène.

c) Les activités adaptées

C'est fascinant tout ce que l'on peut réaliser comme activités avec un enfant ayant une déficience visuelle lorsqu'on fait preuve d'imagination. Beaucoup de jeux, d'exercices ou de bricolages peuvent être adaptés pour répondre aux besoins particuliers de nos enfants. Il s'agit d'utiliser du matériel mettant à contribution leurs autres

sens : formes, textures variées, odeurs, sons et couleurs contrastantes pour les enfants possédant un résidu visuel. Inclure les enfants ayant une déficience visuelle aux mêmes activités que les autres enfants, favorisera chez eux un fort sentiment d'appartenance au groupe et une meilleure estime d'eux-mêmes.

Lors d'activités d'expression corporelle, placer l'enfant près de l'éducatrice ou l'éducateur. Celle-ci ou celui-ci pourra lui démontrer physiquement ce qu'il doit faire.

Ne pas oublier l'importance du toucher. Lui faire manipuler une marionnette ou autres objets avant une animation pour que l'enfant puisse se représenter mentalement l'objet en question.

Enfin, voici une suggestion d'activité qui a été expérimentée en milieu de garde. Il s'agit d'une chasse aux trésors sonore qui se déroule de la même manière que la chasse aux trésors traditionnelle à laquelle on ajoute des objets sonores facilitant ainsi la recherche des enfants ayant une déficience visuelle. Les enfants adorent ça !



CHAPITRE 5

Allocation et mesure de soutien

1. L'allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé¹³

Dans le but d'aider le service de garde à intégrer un enfant vivant avec une déficience visuelle, le « ministère de la Famille » offre une allocation. Cependant, seuls les services de garde ***régis par le ministère*** sont admissibles à cette aide financière. De plus, celle-ci est accordée sous réserve de l'adoption d'un plan d'intégration et des conditions suivantes :

- La déficience de l'enfant doit être confirmée par un professionnel reconnu par le « ministère de la Famille » ou par l'attestation de la Régie des rentes du Québec qui démontre qu'une allocation familiale supplémentaire est accordée aux parents.
- Le nombre maximal d'enfants intégrés en service de garde dans une composante installation d'un centre de la petite enfance ou d'une garderie à but lucratif admissible à l'allocation supplémentaire est de 9 enfants par installation et ne doit pas excéder 20 % du nombre de places annualisées.
- En milieu familial, ce nombre est d'un enfant handicapé, sauf si plus d'un enfant handicapé d'une même famille fréquentent le service.

Cette allocation correspond à la somme de deux montants:

Volet A - Gestion du dossier, équipement et aménagement

À titre de référence, en 2006, un montant ***non récurrent*** de 2200 \$ par enfant est accordé au service de garde pour toute la durée de l'intégration de l'enfant et versé qu'une seule fois, visant à financer

¹³ Référence : Les règles budgétaires 2005-2006 – Centre de la petite enfance. [En ligne] www.mfacf.gouv.qc.ca/thematiques/famille/administration-service-de-garde/ressources-financieres/regles-budgetaires.asp.

les frais liés à :

- La gestion du dossier de l'enfant : analyse du dossier, organisation des ressources, frais administratifs, rencontres avec les professionnels (400 \$);
- et
- L'équipement ou l'aménagement **prévu dans le plan d'intégration de l'enfant** et nécessaire, pour tout le temps que dure son intégration: adaptation du matériel standard ou achat d'équipement particulier ou aménagement lui rendant les locaux accessibles (1800 \$).

Volet B - Fonctionnement

Un montant de 25 \$ par jour d'occupation, bonifiant l'allocation de base (7 \$ par enfant), est versé et sert à financer les frais reliés au fonctionnement :

- Embauche d'une personne de soutien qui vient alléger la tâche de l'éducatrice ou de l'éducateur lors de moments où l'enfant ayant une déficience visuelle demande plus d'attention, par exemple, lors des repas ou lors des premiers mois d'inclusion; pour aider l'enfant à s'adapter à son nouvel environnement, pour l'aider à repérer les jouets et les aires de jeux. Il s'agit d'un ajout de personnel pour une aide supplémentaire;
- ou
- Diminution du nombre d'enfants par éducatrice.

Ce montant est accordé à l'établissement de garde, pour lui-même ou pour une personne responsable d'un service de garde en milieu familial (RSG).

Vous voulez savoir où va l'argent versé par le « ministère de la Famille » et comment le service de garde administre cet argent? Posez des questions à la directrice ou au directeur de votre service de garde. Vous avez le droit de savoir...

*Cependant, n'oubliez pas que le but premier de l'allocation est de permettre au service de garde d'adapter ses interventions de manière à faciliter l'inclusion de votre enfant, pour que celui-ci puisse participer aux activités au même titre que ses pairs. Ne perdez pas de vue que l'objectif principal du service de garde est d'offrir un milieu stimulant à l'enfant **et non un milieu de réadaptation.***

2. La mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés ayant d'importants besoins¹⁴

Il s'agit d'une mesure de dernier recours disponible une fois que les acteurs concernés ont pris toutes les mesures nécessaires pour favoriser ou maintenir l'intégration de l'enfant à l'intérieur du service de garde. Cette aide financière est destinée aux services de garde qui accueillent des enfants ayant d'importants besoins.

Le budget provient, à parts égales, du ministère de la Santé et des Services sociaux et du «ministère de la Famille». Ce soutien financier sert à couvrir une partie des frais supplémentaires occasionnés par les heures additionnelles requises d'un accompagnateur pour assister l'enfant. Un maximum de 3 heures d'accompagnement par jour, par enfant, en raison de 15\$ par heure, est prévu. Le montant de l'aide offerte est établi sur une période maximale de six mois. Cependant, si les besoins de l'enfant persistent, le service de garde peut faire une deuxième demande. C'est en effet le service de garde, en collaboration avec les parents et le centre de réadaptation, qui a la responsabilité de remplir la demande de soutien.



¹⁴ Pour se procurer le cadre de référence ou le formulaire : [En ligne] www.mfacf.gouv.qc.ca/thematiques/famille/administration-service-de-garde/documents-services-de-garde.asp#handicap.

ANNEXE 1***Quelques ouvrages de référence pour faciliter
l'inclusion des enfants de moins de 5 ans***

* Les documents mentionnés ci-dessous sont disponibles au centre de documentation de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ). Vous pouvez communiquer avec le centre au (514) 873-3574 ou au numéro sans frais : 1 888 264-2362 ou par courriel à l'adresse suivante : documentation@ophq.gouv.qc.ca. Pour consulter le catalogue complet du centre, en ligne, vous pouvez vous rendre sur le site Internet de l'OPHQ : www@ophq.gouv.qc.ca.

- ***Dossier pour l'intégration d'un enfant handicapé en service de garde***

Dossier produit par le ministère de la Famille et de l'Enfance et qui s'adresse aux services de garde. Il contient de l'information générale ainsi que des explications sur la marche à suivre et les formulaires à compléter pour faciliter le processus d'inclusion et se prévaloir de l'allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé en service de garde. Les documents sont disponibles par Internet à l'adresse suivante : www.mfacf.gouv.qc.ca/thematiques/famille/administration-service-de-garde/documents-services-de-garde.asp#handicap.

- ***Entrez dans la ronde... L'intégration des enfants handicapés dans les services de garde***

Outil d'information pouvant aider le personnel éducateur à mieux connaître l'enfant qui vit avec un handicap et à adapter leurs interventions quotidiennes aux capacités et aux difficultés propres à chaque enfant. Ce document a été produit par l'Office des services de garde à l'enfance.

- ***Guide pédagogique : Le handicap visuel - Éducation préscolaire***

Outil servant de cadre de référence au personnel éducateur pour faciliter leurs

interventions auprès des enfants ayant une déficience visuelle. À l'intérieur de ce document, on y retrouve des renseignements sur certains aspects du développement de l'enfant et sur des moyens d'action à privilégier pour assurer l'inclusion et l'autonomie de celui-ci. Ce guide pédagogique a été produit par le ministère de l'Éducation.

- ***Guide pour faciliter l'action concertée en matière d'intégration des enfants dans les services de garde du Québec***

Outil de référence pour mieux cerner le rôle de chacun des partenaires aux différentes étapes du processus d'inclusion. Ce guide est le fruit des travaux du Comité provincial sur l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde, coordonné par le ministère de la Famille et de l'Enfance. Il est disponible par Internet à l'adresse suivante : www.mfacf.gouv.qc.ca/thematiques/famille/administration-service-de-garde/documents-services-de-garde.asp#handicap.

- ***Guide pratique pour l'intégration sociale en milieu de garde des enfants qui ont des besoins particuliers***

Guide conçu pour le personnel éducateur présentant des exemples d'activités pour faciliter l'inclusion ainsi que de l'information et du matériel visant à soutenir le service de garde à travers les étapes du processus d'inclusion. Ce guide a été produit par le Cégep de Saint-Hyacinthe.

- ***L'abécédaire : Guide pour favoriser l'inclusion des enfants ayant des besoins particuliers dans les services de garde (0-4 ans)***

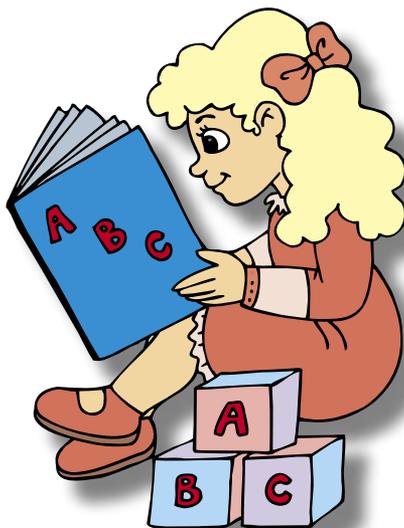
Guide conçu pour le personnel des services de garde, les intervenantes et intervenants qui oeuvrent en petite enfance et les parents d'enfants ayant des besoins particuliers. Il est divisé en cinq sections, s'adressant à des acteurs bien précis dans le processus d'inclusion. Dans ce guide, on définit le concept de l'inclusion, on donne de l'information sur les ressources financières, les éléments qui facilitent l'inclusion, l'adaptation des activités et le plan d'intervention. Ce document a été réalisé par le Comité régional pour favoriser l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde de Lanaudière.

- ***Petit pas deviendra grand : pour un projet collectif d'intégration des enfants présentant des besoins particuliers en services de garde***

Guide destiné aux membres du personnel des centres de la petite enfance dans le but de faciliter l'inclusion et d'en faire un projet collectif. Ce document vous propose des outils, des activités, des pistes de solution pour soutenir vos réflexions et vos actions tout au long du processus d'inclusion. Pour en obtenir un exemplaire, vous pouvez vous adresser au Regroupement des centres de la petite enfance des régions de Québec et Chaudière-Appalaches (RCPE 03-12) en composant le (418) 842-2521 ou par courriel à l'adresse suivante : info@rcpeqc.org.

- ***Un pas de plus...Guide d'élaboration d'une politique d'intégration des enfants présentant des besoins particuliers en service de garde***

Outil destiné aux services de garde qui désirent intégrer un enfant vivant avec une déficience. Il permet de déterminer leurs besoins, leurs attentes et il fournit des paramètres pour les aider à élaborer leur propre politique d'inclusion. Ce document a été produit par le Comité pour l'intégration des enfants présentant des besoins particuliers.





ANNEXE 2

Magasins spécialisés dans la région de Montréal

** Plusieurs de ces fournisseurs ont le service postal.*

Les Éditions Marie-France

Téléphone : (514) 329-3700 ou 1 800 563-6644

Télécopieur : (514) 329-0630

Site Internet : www.marie-france.qc.ca

Brault et Bouthillier

700, avenue Beaumont

Montréal (Québec) H3N 1V5

Téléphone : (514) 273-9186 ou 1 800 361-0378

Télécopieur : (514) 273-8627

Site Internet : www.braultbouthillier.com

Wintergreen

Au Québec :

C.P. 37 Station Ahuntsic

Montréal QC H3L 3N5

Téléphone: 1 800 268-1268

Télécopieur: 1 800 567-8054

Site Internet : www.wintergreen.ca

Jocus

Téléphone : 1 800 361-3161

Site Internet: www.jocus.com

Le comptoir des ventes de l'Institut Nazareth et Louis-Braille

Téléphone : (450) 463-1710, poste 200 ou 1 800 361-7063

Courriel : comptoirdesventes@inlb.qc.ca

Site Internet : www.inlb.qc.ca

Vous trouverez aussi des jeux intéressants dans les boutiques de jeux de votre ville, dans les magasins à grande surface et dans certaines librairies.



ANNEXE 3

Les centres de réadaptation du Québec

Bas-Saint-Laurent (région 01)

Centre de réadaptation L'InterAction
Téléphone : (418) 775-7261

Saguenay-Lac St-Jean (région 02)

Centre régional de réadaptation en déficience physique du Carrefour de santé de Jonquièrre
Téléphone : (418) 695-7770

Capitale nationale (région 03)

Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRDPQ)
Téléphone : (418) 529-9141

Mauricie (région 04)

Centre de réadaptation InterVal
Téléphone : (819) 374-0016

Estrie (région 05)

Centre de réadaptation Estrie inc.
Téléphone : (819) 346-8411 ou 1 800 361-1013

Montréal (région 06)

Institut Nazareth et Louis-Braille
Téléphone : (450) 463-1710 ou 1 800 361-7063

Association montréalaise pour les aveugles

(Montreal Association for the Blind)
Téléphone : (514) 489-8201 (Clientèle anglophone)

Outaouais (région 07)

Centre de réadaptation La RessourSe
Téléphone : (819) 777-3293



Abitibi-témiscamingue (Région 08)

Centre de réadaptation La Maison
Téléphone : (819) 762-6592

Côte-Nord (région 09)

Centre de réadaptation L'Émergent
Téléphone : (418) 589-2038 ou 1 866 389-2038

Secteur Sept-îles
Téléphone : (418) 968-2470 ou 1 866 968-2470

Nord-du-Québec (région 10)

Centre de réadaptation La Maison
Téléphone : (819) 762-6592

Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine (région 11)

Centre de réadaptation de la Gaspésie
Téléphone : (418) 763-3325

Chaudière-Appalaches (région 12)

Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRDPO)
Téléphone : (418) 529-9141

Laval (région 13)

Institut Nazareth et Louis-Braille
Téléphone : (450) 463-1710 ou 1 800 361-7063

Association montréalaise pour les aveugles
(Montreal Association for the Blind)
Point de service : Laval
Téléphone : (450) 688-9550

Lanaudière (région 14)

Centre de réadaptation Le Bouclier
Téléphone : (450) 581-3113 ou 1 888 880-8240

Laurentides (région 15)

Centre de réadaptation Le Bouclier

Téléphone : (450) 560-9898 ou 1 877 834-9898

Montérégie (région 16)

Institut Nazareth et Louis-Braille (INLB)

Téléphone : (450) 463-1710 ou 1 800 361-7063

Centre-du-Québec (région 17)

Centre de réadaptation InterVal

Téléphone : (819) 374-0016



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AQPEHV. *Petit guide pour la création du dossier personnel de mon enfant*, Longueuil, Québec, 2005, 34 p.

ASGEMSQ et COPHAN. *Partenaires - Les relations et la collaboration entre les parents d'un enfant handicapé et ses éducatrices au service de garde en milieu scolaire*, Longueuil, Québec, 1996, 26 p.

ASGEMSQ et COPHAN. *Ses aptitudes, mes aptitudes. Guide de sensibilisation à l'intégration des enfants ayant une déficience, destiné au personnel éducateur en service de garde en milieu scolaire*, Longueuil, Québec, 1995, 32 p.

ASGEMSQ et COPHAN. *Une place pour lui parmi les autres. Guide sur les attitudes et les moyens à privilégier lors de l'intégration d'un enfant handicapé en service de garde en milieu scolaire*, Longueuil, Québec, 1997, 34 p.

ASGEMSQ et COPHAN. *L'intégration des enfants handicapés au service de garde en milieu scolaire : Guide à l'intention des parents*, Québec, 2002, 10 p.

BAILLARGEON, Madeleine. *Entrez dans la ronde - L'intégration des enfants handicapés dans les services de garde*, Québec, Les Publications du Québec, 1986, 139 p.

CÉGEP DE SAINT-HYACINTHE. *Guide pratique pour l'intégration sociale en milieu de garde*, Saint-Hyacinthe, 1996, 218 p.

CENTRE-RESSOURCES POUR LA VIE AUTONOME – RÉGION BAS-SAINT-LAURENT. *Le développement du partenariat en matière d'intégration des enfants ayant des incapacités dans les services de garde*, vol. 1, Trois-Pistoles, Québec, 1995, 86 p.

CHÂLES, Christine. *Regard sur... l'intégration : L'intégration Au pays des schtroumpfs, un CPE avec une mission particulière, Mosaïque*, no. 22, 2000.

COMITÉ PROVINCIAL SUR L'INTÉGRATION DES ENFANTS HANDICAPÉS DANS LES SERVICES DE GARDE. *Guide pour faciliter l'action concertée en matière d'intégration des enfants dans les services de garde du Québec*, Montréal, ministère de la Famille et de l'Enfance, 2001, 56 p.

COMITÉ RÉGIONAL POUR FAVORISER L'INTÉGRATION DES ENFANTS HANDICAPÉS DANS LES SERVICES DE GARDE DE LANAUDIÈRE. *L'ABÉCÉDAIRE : Guide pour favoriser l'inclusion des enfants ayant des besoins particuliers dans les services de garde (0-4 ans)*, Québec, 1998, 106 p.

CONFÉDÉRATION DES ORGANISMES PROVINCIAUX DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (COPHAN). *Pour l'intégration scolaire des élèves handicapés : Un guide à l'intention des parents*, Québec, 1991, 89 p.

FÉDÉRATION CANADIENNE DES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE. *Choix des services de garde de qualité*. [En ligne] www.cfc-efc.ca/docs/cccf/rs034_fr.htm.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. *Jouer, c'est magique*, Québec, Les Publications du Québec, 1998, 158 p.

IRWIN, Sharon Hope et al. *Une question d'urgence : L'intégration des enfants ayant des besoins spéciaux en garderie au Canada, Nouvelle-Écosse*, Breton books, 2002. [En ligne] www.specialinkcanada.org/fr/pdf/une_question_durgence.pdf.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE. *Choisir un service de garde*, [En ligne], mis à jour le 25 août 2005. www.mfacf.gouv.qc.ca/thematiques/famille/services-garde/choix/index.asp#choix.

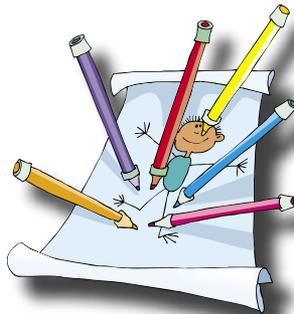
MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE. *Dossier pour l'intégration d'un enfant handicapé en service de garde*, Québec, 2000, 4 fascicules. Disponible aussi par Internet à l'adresse: www.mfacf.gouv.qc.ca/thematiques/famille/administration-service-de-garde/documents-services-de-garde.asp#handicap.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE. *L'intégration des enfants handicapés dans les services de garde – Recension et synthèse des écrits*, 2004, 107 p. [En ligne]. www.mfacf.gouv.qc.ca/thematiques/famille/administration-service-de-garde/documents-services-de-garde.asp#handicap.

MINISTÈRE DES SERVICES À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE. *Comment préparer son enfant à son premier service de garde*, Canada, Ontario. [En ligne], mis à jour le 8 décembre 2004. www.children.gov.on.ca.

MINISTÈRE DES SERVICES À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE. *Quel système de garde d'enfants choisir: les garderies*, Canada, Ontario. [En ligne], mis à jour le 8 décembre 2004. www.children.gov.on.ca.

THIBEAULT, Micheline. *Qui va garder les enfants ? , L'intégration*, Office des personnes handicapées du Québec, 2002.





AQPEHV

Association québécoise des parents
d'enfants handicapés visuels

10, boulevard Churchill, bureau 203
Greenfield Park (Québec) J4V 2L7
Tél.: (450) 465-7225 ou 1 888 849-8729
Site Internet : www.aqpehv.qc.ca
Courriel : info@aqpehv.qc.ca

INLB

Institut Nazareth et Louis-Braille

1111, rue Saint-Charles Ouest
Longueuil (Québec) J4K 5G4
Tél. : (450) 463-1710 ou 1 800 361-7063
Site Internet : www.inlb.qc.ca
Courriel : info@inlb.qc.ca